ROYAUME DU MAROC
LA CHEFFE DU GOUVERNEMENT
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION
Prison Locale AIT MELLOUL 1

DÉCISION D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE n° 59-2026PLAM1

Le Directeur de la prison locale AIT MELLOUL 1

- Vu le Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Vu l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.;
- Vu la publication de l'avis d'achat sur bon de commande n° 59-2026PLAM1 ayant pour objet Suivi des travaux d'aménagement de la prison locale Ait Melloul 1, sur le Portail des Marchés Publics ;
- Considérant qu'une erreur a été constatée au niveau de l'avis d'achat, notamment concernant les spécifications et la description de la prestation ;
- Considérant que ces erreurs ne permettent pas de garantir la correspondance entre les besoins réels du maître d'ouvrage et les prestations publiées ;

DECIDE :

Article 1 : L'annulation de l'avis d'achat sur bon de commande n° 59-2026PLAM1 ayant pour objet : Suivi des travaux d'aménagement de la prison locale Ait Melloul 1, en raison des erreurs constatées dans la description et les spécifications de la prestation.

Article 2 : Le lancement d'un nouvel avis d'achat sur bon de commande après rectification et validation des spécifications de la prestation conformément aux besoins réels du maître d'ouvrage et à la réglementation en vigueur.

Fait à Ait Melloul, le : 27/11/2026

Le directeur

المندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج
السجن المحلي
أيت ملول 1
Prison Locale
Ait Melloul 1
D.G.A.P.R